



## 14ème législature

|  |  |  |
|--|--|--|
| <b>Question N° :</b><br><b>89331</b>   | <b>De M. Nicolas Dupont-Aignan ( Non inscrit - Essonne )</b> | <b>Question écrite</b>                     |
| <b>Ministère interrogé &gt; Économie, industrie et numérique</b>   |  | <b>Ministère attributaire &gt; Travail</b> |
| <b>Rubrique &gt; entreprises</b>   | <b>Tête d'analyse &gt; aides de l'État</b>                   | <b>Analyse &gt; contrôles.</b>             |
| Question publiée au JO le : <b>29/09/2015</b><br>Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b><br>Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat) |  |  |

### Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la situation préoccupante des salariés d'un centre d'appel implanté en janvier 2015 sur le télésite de Bastillac près de Tarbes. Cette entreprise, portée sur les fonds baptismaux par le Grand Tarbes qui a financé ses installations à hauteur de 500 000 euros, a recruté 160 personnes ayant bénéficié de formations assurées par une société sœur et financées par Pôle emploi. Ces aides publiques auraient été accordées sur la foi d'un projet d'entreprise insincère et opaque et de contrats théoriques dont aucun n'aurait été rempli, l'opérateur de téléphonie sur lequel était supposé s'appuyer l'activité du centre d'appel n'ayant jamais été identifié. Indépendamment du sort des salariés de cette entreprise, qui n'ont pas été rémunérés et voient leurs perspectives d'emplois anéanties, il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend mettre tous les moyens en œuvre pour faire la lumière sur une affaire qui revêt toutes les caractéristiques d'un détournement de fonds publics.